

CDVM

مجلس القيم المنقولة

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT  
DE SEUILS DE PARTICIPATION  
FS/EM/26/2009**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société SANASTOK S.A, représentée par son Président, Monsieur Mehdi Alj, a déclaré le 17 septembre 2009, avoir acquis sur le marché de blocs, le 15 septembre 2009, 1.260.239 actions Stokvis Nord Afrique, au cours unitaire de 72,50 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 50% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société SANASTOK S.A détient 4.614.959 actions de la société Stokvis Nord Afrique, soit 50,18% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la société SANASTOK S.A envisage de poursuivre les achats sur la valeur Stokvis Nord Afrique et de siéger au sein du conseil d'administration de la société.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières